

Réponses de Nathalie Chevillard

Candidate RN Municipales Aix en Provence

Madame la Présidente de l'APPEA,

En préambule aux réponses à vos interrogations, légitimes après tant d'années de négligences sinon d'abandon dans la végétalisation de notre ville, je tiens à saluer le travail que vous avez fourni en amont. Sur cinq pages denses, vous avez en effet clairement exprimé, documenté et argumenté votre point de vue. Vos constats sont bien réels et vos propositions précises.

C'est donc avec plaisir que je détaille ci-dessous le point de vue de l'équipe "Bien vivre à Aix" sur cette question qui m'a toujours particulièrement tenue à cœur. C'est même cet intérêt personnel qui m'a naturellement conduit à m'impliquer dans la commission « Croissance verte, Transition énergétique, Déchets » au sein du Conseil Régional où je siège. Mais c'est un autre sujet qui, s'il explique mon engagement fort pour Aix dans ce domaine essentiel, ne doit pas m'éloigner de votre questionnaire.

Je vous invite désormais à en découvrir le détail ci-dessous.

1. La préservation des arbres anciens, véritables climatiseurs naturels

Les arbres anciens sont naturellement répertoriés par le Service des Espaces Verts. Leur entretien est d'autant plus primordial qu'il a été délaissé dans de nombreux cas : les scies non nettoyées entre les coupes ont transmis la maladie d'arbres en arbres, le lierre étouffe littéralement les platanes de la route de Sisteron, les pousses basses atrophient les bouleaux (!) de l'avenue Joseph RIGAUD, etc. Avant même l'indispensable replantation d'arbres en lieu et places des souches, il est urgent d'entretenir le patrimoine existant car il est le bien de tous. Je m'y engage par la présente.

Je précise également que la règle doit s'appliquer chez les particuliers. Nous avons tous vu trop de propriétaires privés couper des arbres par commodité personnelle ou appât du gain. Combien de villas ont été rasées pour faire place à un immeuble entraînant avec elles les arbres attenants pour « gagner » des mètres carrés constructibles ? En lien avec ce dossier, nous proposons d'ailleurs l'interdiction de construire le moindre immeuble sur un terrain d'une surface inférieure à 1500 m² et la limitation par la loi entre 1500 et 3000. Parenthèse refermée, vous n'avez sans doute pas connu l'alignement de platanes centenaires qui ornait la belle villa où se trouve le siège de votre association APPEA mais votre papier à entête m'y a fait penser avec grande émotion. Le propriétaire vous ayant précédé les a fait raser pour construire... un local commercial ! Cette recherche du profit personnel par quelques irresponsables au détriment du bien commun ne sera plus admis ; nous rendrons ce type de saccage légalement impossible.

2. La création de bretelles de Parc Naturel en Centre Ville pour une trame verte ininterrompue de zones ombragées et de mobilité douce reliant tous les quartiers de la Ville

La création de voies ombragées vers le centre ville est une triple nécessité de :

- nature historique pour rendre à Aix ses alignements provençaux séculaires
- santé publique afin de rendre l'air moins irrespirable en ville
- cohérence car la promotion de la mobilité douce que nous mettrons ne place serait un simple affichage si ses nouveaux utilisateurs ne bénéficiaient pas d'ombre et de fraîcheur sur les voies dédiées à leurs déplacements.

Je m'engage à lancer ces études dès mon arrivée à la Mairie et réaliser ces équipements en accord avec les finances de la ville avec pour objectif leur achèvement en fin de mandature.

3. La protection mécanique des arbres d'alignements exposés au contact des voitures

Nous avons tous en tête les exemples d'arbres malmenés par les automobilistes que vous montrez dans votre document ; nos équipes nous les avaient signalés en nous envoyant parfois des photos semblables aux vôtres. La municipalité actuelle a choisi de protéger les arbres nouvellement plantés mais a fait l'impasse totale sur le patrimoine existant. Nous prenons ici l'engagement de répertorier les arbres exposés et abimés afin de les protéger. Pour cela, je m'investirai au delà de ce que vous demandez puisque :

- nous implanterons de solides protections mécaniques autour des arbres entourés de véhicules. Elles seront en métal ou en pierre selon la hauteur nécessaire et l'architecture du quartier. Toute automobiliste forçant cette distance minimale en sera ainsi empêché ou en portera les stigmates sur sa carrosserie ce qui le rendra prudent lors de son passage suivant en ville ! De plus, toute automobile garée sur un moellon de pierre ou une roue dans la terre de l'arbre sera verbalisée comme un stationnement hors cases au tarif majoré ;
- les ouvertures au pied des arbres seront agrandies pour leur permettre une alimentation en eau naturelle. Actuellement, nous trouvons tous types de garnitures au pied des arbres : goudron jusqu'au tronc, granulats denses ou ciment, carrés de terre aux tailles variables (du simple au double mais plus souvent simple !), rond de taille minimale, etc. Nous rétablirons les ouvertures nécessaires même si elles rognent sur des places de parking.

4. Le classement en espaces boisés de tous nos parcs en centre-ville

Nous sommes particulièrement attachés aux espaces boisés et chercherons par tous les moyens leur développement, comme mes réponses au delà de vos demandes en attestent. Toutefois, le « classement » pose question car il impliquerait de les figer en l'état là où nous souhaitons les enrichir et les développer. La nuance est de taille. En effet, si l'existence, la surface en terme de mètres carrés et l'emplacement doivent être sanctuarisés et donc éventuellement classés comme vous l'exprimez, ce classement ne doit pas interdire un aménagement ultérieur. Ainsi, je doute que vous soyez plus satisfaite de la configuration des Parcs (Rambot, Jourdan, etc.) que les visiteurs, dont je fais partie. Leur pauvreté de variétés, d'explications comme de densité appelle à les développer. Afin d'augmenter leur fréquentation, l'organisation d'animations familiales est essentielle et le succès des soirées Cinéma ou Food-Truck est le signe d'une demande réelle et forte des Aixois que nous avons entendue. Le « classement » risquerait d'y mettre un coup d'arrêt que nous ne souhaitons pas plus que les familles aixoises. Nous entendons les remarques des riverains immédiats et veillerons au respect des horaires des animations possibles comme à leur nature. Pourtant, ces parcs n'ont pas vocation à être la seule extension de leur jardin privé, leur balcon, la vue de leur salle de séjour ni le faire valoir de leur future plus-value immobilière. Ils appartiennent aux 140 000 habitants d'Aix, sont entretenus par leurs impôts et doivent leur être ouverts en fonction de leurs attentes lorsqu'elles sont compatibles avec l'environnement naturel des parcs. Pour résumer, une demeure en pierres a par définition vocation à être classée ; un parc par nature vivant a vocation à être entretenu, réparé parfois, enrichi et surtout développé.

5. L'application sans compromis de la Charte de l'Arbre aixois

Si je ne connaissais pas les pratiques de l'actuelle municipalité je pourrais naïvement ne pas comprendre votre demande. A quoi sert en effet une charte, un règlement ou une loi si elle n'est pas appliquée ! Et pourtant les exemples de « compromis » font florès, selon la jolie expression provençale imagée et circonstanciée :

- plus de 10 arbres manquants sur l'emblématique Cours MIRABEAU bien que leurs places soient visibles au sol après leur annexion par des terrasses privées
- arbres manquants en face du Café Fanny avenue des Belges sans respect de l'alignement provençal traditionnel
- goudronnage d'emplacements en contrebas du cours Sextius vers les Thermes éponymes pour créer des places de parking (en centre-ville !)
- goudronnage intégral sur l'avenue des Déportés aixois sans respect des souches portant visibles (en partie replantés après coup - et coût ! - sur intervention de riverains et par la grâce d'une élection municipale proche
- plantation d'un arbre au lieu des deux coupés avenue FONTENAILLE face aux commerces
- emplacements béants avenue Eugène de MAZENOD depuis près de 10 ans
- plus de 12 trous d'arbres béants et recouvrements d'asphalte Avenue ZOLA, etc.

Nos équipes, très sensibles à ce sujet et présentes dans tous les quartiers, ont recensé plus de 500 arbres manquants ! Nous l'avons dénoncé dans La Provence lundi 2 mars sans être démentis.

Aussi, je vous confirme mon engagement devant vous comme devant les Aixois à respecter cette Charte qui, je le répète, n'a pas vocation à être discutée mais respectée. Il s'agit d'un minimum que nous appliquerons en allant même au delà ; je m'engage sur les points suivants qui seront amendés à la Charte de l'Arbre:

- les aménagements de l'espace public existants et à venir (lampadaires, piquets de caméras, ronds points, places de parking, horodateurs, etc.) seront conçus autour des arbres et non l'inverse comme l'impose la municipalité actuelle. Il est inadmissible de s'entendre répondre que le remplacement d'un arbre n'est plus possible à cause d'un nouvel équipement. Placé quelques mètres plus loin, il aurait permis un arbre de plus ;

- les Anciens Aixois, les cartes postales ou photos d'époque indiquent clairement des emplacements rognés au cours du temps. Nous les reconquerrons sur la mandature, avec les espèces endémiques dans la tradition provençale. Ces arbres étaient là bien avant nous, nous ne leur survivrions pas ; nous leur devons ce respect.

Consciente de ne pas rencontrer l'adhésion de tous sur ce sujet comme sur d'autres, je suis néanmoins heureuse d'avoir pu l'exprimer. Je reste ouverte à tout entretien avec votre association et d'autres ayant à cœur la reconquête du végétal dans notre ville. Après des années de bétonnage que le concept politiquement correct de « minéralisation » ne rend pas plus acceptable, il est plus que temps de tourner la page.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations respectueuses.

Nathalie Chevillard

Candidate RN Municipales Aix en Provence

06 99 08 58 74